

PARCOURS D'ÉTUDES

2018-2019

IMPROVISATION AU CLAVIER - ORGUE ou PIANO

CATEGORIE

Discipline principale

NIVEAU

1^{er}, 2^e cycles supérieurs

1^{er} cycle supérieur d'Improvisation à l'orgue (années 1 à 3)

PROFESSEURS

Thierry ESCAICH

Horaire : vendredi : 10h00-17h00, salle d'orgue

Laszlo FASSANG

Horaire : sur planning, affichage en salle d'orgue

1/8

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

3 ans maximum, à raison d'un cours hebdomadaire.

180 ECTS.

OBJECTIFS ET CONTENU

Pratique spécifique de l'improvisation dans le contexte du métier d'organiste.

Etudes des langages et des formes, apprentissage de l'improvisation structurée par le discours harmonique.

CONCOURS D'ENTREE 2019-2020 EN 1^{er} CYCLE SUPERIEUR

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre 2019 (être né *après* le 1^{er}/10/1993).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2018 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

La publication des œuvres imposées est consultable sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

Dates des épreuves (répétitions incluses) : [du 26 au 28 février 2019]

Admission :

- 1) exécution à l'orgue de deux pièces du répertoire : le premier ou le dernier mouvement d'une des six sonates en trio de JS. BACH, suivi d'une œuvre à choisir dans une liste affichée six semaines avant l'épreuve ;
- 2) harmonisation à l'orgue d'un texte classique imposé ou d'une chanson populaire imposée, suivie d'une improvisation libre sur ce thème, durée maximale 5 minutes ;
- 3) improvisation libre de trois courtes pièces, d'une durée totale de 5 minutes environ, sur un élément unique imposé.

Les épreuves n° 2 et n° 3 sont précédées d'une mise en loge sans instrument de 20 minutes.

Sont dispensés de l'épreuve n° 1, les élèves en classe d'orgue dans l'un des deux CNSM.

N.B. : Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

EXAMENS DE CONTROLE - 1^{er} CYCLE SUPERIEUR

En fin de première année :

- trois épreuves d'une durée de 5 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes, l'une d'entre elles étant choisie dans une forme imposée à choisir entre deux proposées.

En fin de deuxième année :

- trois épreuves d'une durée de 5 à 8 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes, l'une d'entre elles étant dans une forme imposée à choisir entre deux proposées.

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation de support audiovisuel, celui-ci est communiqué au candidat trois jours avant l'épreuve. Dans ce cas, la mise en loge des deux autres épreuves est d'une durée de 20 minutes.

EXAMEN FINAL - 1^{er} CYCLE SUPÉRIEUR

Examen public - Durée : 30 minutes maximum.

- trois épreuves d'une durée de 5 à 8 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes, l'une d'entre elles étant dans une forme imposée à choisir entre deux proposées.

2 / 8

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation de support audiovisuel, celui-ci est communiqué à l'élève trois jours avant l'épreuve. Dans ce cas, la mise en loge des deux autres épreuves est d'une durée de 20 minutes.

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur d'Improvisation à l'orgue est décerné à l'élève qui a passé avec succès l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

Les élèves de troisième année de 1^{er} cycle supérieur ont l'obligation de passer l'examen final du 1^{er} cycle supérieur en fin d'année scolaire.

Les élèves de première et deuxième années de 1^{er} cycle supérieur qui estiment pouvoir compléter le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur à l'issue de l'année scolaire en cours peuvent présenter l'examen final du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur dès la fin de première ou deuxième année en lieu et place de l'examen de contrôle ; en cas d'échec à l'examen et/ou non validation de l'ensemble des disciplines attachées au Diplôme de 1^{er} cycle supérieur, ils doivent poursuivre leur scolarité dans l'année supérieure de 1^{er} cycle et repasser l'examen final du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur.

RECOMPENSES

Examens de contrôle : mention Très Bien, Bien, Assez-Bien ou radiation.

Examen final du 1^{er} cycle supérieur : Mention Très bien, Bien ou Assez Bien ou échec

Le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur d'Improvisation au clavier est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le certificat de 1 ^{er} cycle supérieur d'improvisation à l'orgue	142
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :	
. analyse B	8
. initiation à l'histoire de la musique	2
. initiation à l'écriture B	8
. initiation à l'harmonisation au clavier A ou B	8
. langue vivante	3
. aspects pratiques du métier 1 et 2	1
. mise en situation professionnelle	4
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle au choix	4

L'élève admis en classe d'improvisation à l'orgue est automatiquement admis en classe d'initiation à l'écriture B ainsi qu'en analyse B. Toutefois, il a possibilité de passer une épreuve d'exemption pour ces deux enseignements, ou d'obtenir une dispense en cas de diplôme équivalent ou supérieur obtenu dans les CNSM.

La mention (Très bien, Bien ou Assez-bien) qualifiant le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

Le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'Improvisation à l'orgue est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur mais dont les résultats des examens de contrôle de première et deuxième années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I - article 5 du règlement des études.

LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'Université Paris-Sorbonne permet aux élèves du Conservatoire qui le souhaitent, admis en 1^{er} cycle supérieur, d'obtenir conjointement avec le diplôme de 1^{er} cycle supérieur du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université la licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris-Sorbonne comprenant :

- le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur du CNSMDP
- la validation à l'Université des enseignements suivants, répartis sur 4 semestres, dans cet ordre :
 - 1 - Introduction aux Sciences Humaines (Semestre 3, UE 3 - 13 h)
ET Sciences humaines : anthropologie de la musique (Semestre 3, UE 3 - 13h)
 - 2 - Sciences humaines : anthropologie/sociologie (Semestre 4, UE 3 - 13h)
ET Sciences humaines : sociologie de la musique (Semestre 4, UE 3 - 13h)
 - 3 - Analyse MedRen (Semestre 5, EU2 - 26h)
OU Analyse XIX^e s. (Semestre 6, UE4 - 26h)
 - 4 - CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 5 (UE4 - 26h)
OU CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 6 (UE4 - 26h)

L'élève peut suivre un ou deux cours universitaires maximum par année de scolarité au Conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

1^{er} cycle supérieur d'Improvisation au piano (années 1 à 3)

PROFESSEUR

Jean-François ZYGEL

Horaires : lundi : 18h00-22h00, salle 437 et jeudi : 17h00-22h00, salle 224
samedi : 10h00-22h00, salle 433

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

3 ans maximum, à raison d'un cours hebdomadaire.
180 ECTS.

OBJECTIFS ET CONTENU

Improvisation au piano.

Improvisation collective.

Improvisation en relation avec le cinéma muet, le théâtre, la danse, le cirque, l'électronique, etc...

Projets transversaux.

Participation à des séances publiques avec des invités.

CONCOURS D'ENTRÉE 2019-2020 EN 1^{er} CYCLE SUPÉRIEUR

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre 2019 (être né *après* le 1^{er}/10/1993).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2018 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

La publication des œuvres imposées est consultable sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

Dates des épreuves : [le 28 février 2019]

Admission :

- 1) un prélude et une fugue de Bach (extrait du « clavecin bien tempéré ») ;
- 2) un prélude de Debussy ;
- 3) une harmonisation au piano d'un chant populaire imposé ;
- 4) deux courtes improvisations libres sur un élément unique imposé.

Sont dispensés de l'épreuve n° 1 et de l'épreuve n° 2, les élèves reçus en classe de piano, d'accompagnement 1^{er} et 2^e cycles, d'accompagnement vocal ou de direction de chant des CNSM. Les épreuves n° 3 et n° 4 sont précédées d'une mise en loge sans instrument de 20 minutes.

N.B. : Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'États francophones devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

4 /8

EXAMENS DE CONTROLE - 1^{er} CYCLE SUPÉRIEUR

En fin de première année :

- un contrôle facultatif à la demande du professeur, composé de trois épreuves d'une durée totale d'environ 15 minutes.

Le passage devant le jury est précédé d'une mise en loge de 15 minutes, sans piano. Un élément musical est imposé pour l'une de ces épreuves. Une contrainte de style ou de forme est imposée pour une autre de ces épreuves.

En fin de deuxième année :

- une prestation composée de trois épreuves d'une durée totale d'environ 20 minutes.

Le passage devant le jury est précédé d'une mise en loge de 20 minutes, sans piano. Un élément musical est imposé pour l'une de ces épreuves. Un élément littéraire est imposé pour une autre de ces épreuves. L'une des trois épreuves peut être une épreuve d'improvisation collective.

EXAMEN FINAL - 1^{er} CYCLE SUPÉRIEUR

Examen public - Durée : 30 minutes maximum.

- une prestation composée de quatre épreuves d'une durée totale d'environ 30 minutes.

Le passage devant le jury est précédé d'une mise en loge de 30 minutes, sans piano.

Un élément musical est imposé pour l'une de ces épreuves.

Un élément littéraire est imposé pour une autre de ces épreuves.

L'une des quatre épreuves peut être une épreuve d'improvisation collective.

La dernière épreuve consiste en l'accompagnement d'un film muet, d'un danseur, d'un circassien ou d'un acteur.

L'une de ces quatre épreuves peut faire intervenir l'électronique.

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation d'un support audiovisuel, celui-ci est communiqué trois jours avant l'épreuve.

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur d'Improvisation au piano est décerné à l'élève qui a passé avec succès l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

Les élèves de troisième année de 1^{er} cycle supérieur ont l'obligation de passer l'examen final du 1^{er} cycle supérieur en fin d'année scolaire.

Les élèves de première et deuxième années de 1^{er} cycle supérieur qui estiment pouvoir compléter le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur à l'issue de l'année scolaire en cours peuvent présenter l'examen final du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur dès la fin de première ou deuxième année en lieu et place de l'examen de contrôle ; en cas d'échec à l'examen et/ou non validation de l'ensemble des disciplines attachées au Diplôme de 1^{er} cycle supérieur, ils doivent poursuivre leur scolarité dans l'année supérieure de 1^{er} cycle et repasser l'examen final du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur.

RECOMPENSES

Examens de contrôle : mention Très Bien, Bien, Assez-Bien ou radiation.

Examen final du 1^{er} cycle supérieur : Mention Très bien, Bien ou Assez Bien ou échec

Le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur d'Improvisation au clavier est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le certificat de 1 ^{er} cycle supérieur d'improvisation au piano	142
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :	
. analyse B	8
. initiation à l'histoire de la musique	2
. initiation à l'écriture B	8
. initiation à l'harmonisation au clavier A ou B	8
. langue vivante	3
. aspects pratiques du métier 1 et 2	1
. mise en situation professionnelle	4
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle au choix	4
NB. : il est fortement recommandé d'opter pour l'une des quatre options suivantes :	
. accompagnement chorégraphique	
. initiation à l'improvisation générative	
. initiation au jazz	
. initiation à l'improvisation modale/musique de l'Inde	

5 / 8

L'élève admis en classe d'improvisation au piano est automatiquement admis en classe d'initiation à l'écriture B ainsi qu'en analyse B. Toutefois, il a possibilité de passer une épreuve d'exemption pour ces deux enseignements, ou d'obtenir une dispense en cas de diplôme équivalent ou supérieur obtenu dans les CNSM.

La mention (Très bien, Bien ou Assez-bien) qualifiant le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

Le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'Improvisation au piano est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur mais dont les résultats des examens de contrôle de première et deuxième années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I - article 5 du règlement des études.

LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'Université Paris-Sorbonne permet aux élèves du Conservatoire qui le souhaitent, admis en 1^{er} cycle supérieur, d'obtenir conjointement avec le diplôme de 1^{er} cycle supérieur du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université la licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris-Sorbonne comprenant :

- le Diplôme de 1^{er} Cycle Supérieur du CNSMDP
- la validation à l'Université des enseignements suivants, répartis sur 4 semestres, dans cet ordre :
 - 1 - Introduction aux Sciences Humaines (Semestre 3, UE 3 - 13 h)
ET Sciences humaines : anthropologie de la musique (Semestre 3, UE 3 - 13h)
 - 2 - Sciences humaines : anthropologie/sociologie (Semestre 4, UE 3 - 13h)
ET Sciences humaines : sociologie de la musique (Semestre 4, UE 3 - 13h)
 - 3 - Analyse MedRen (Semestre 5, EU2 - 26h)
 - OU** Analyse XIX^e s. (Semestre 6, UE4 - 26h)
 - 4 - CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 5 (UE4 - 26h)
OU CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 6 (UE4 - 26h)

L'élève peut suivre un ou deux cours universitaires maximum par année de scolarité au Conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

2^e cycle supérieur (années 4 et 5) conférant le grade de **MASTER**

PROFESSEURS

Thierry ESCAICH

Horaires : vendredi : 10h00-17h00, salle d'orgue

Laszlo FASSANG

Horaires : sur planning, salle d'orgue

Jean-François ZYGEL

Horaires : lundi : 18h00-22h00, salle 437 et vendredi : 17h00-22h00, salle Chopin
samedi : 10h00-22h00, salle Chopin

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

2 ans, à raison d'un cours par semaine.

120 ECTS.

OBJECTIFS ET CONTENU

Cette classe s'adresse aux pianistes et aux organistes, et a pour objectifs de :

- donner aux instrumentistes concernés une liberté de jeu, une capacité à l'invention et l'appréhension de styles extrêmement variés ;
- compléter par une pratique instrumentale créative les études des classes d'écriture, d'accompagnement, de direction d'orchestre et de composition.

Etude et pratique des langages rythmiques, harmoniques et mélodiques les plus caractéristiques.

Etude des formes. Accompagnement à l'écran. Improvisation collective. Improvisation sur thèmes ou éléments donnés. Improvisation libre.

6 / 8

CONCOURS D'ENTREE 2019-2020 EN 2^e CYCLE SUPERIEUR

Limite d'âge : avoir moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2019 (être né *après* le 1^{er}/10/1991).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2018 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

La publication des œuvres imposées est consultable sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

Ce cycle est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger dans les disciplines suivantes : improvisation à l'orgue, improvisation au clavier, piano, orgue, accompagnement au piano, accompagnement vocal, accompagnement chorégraphique, direction de chant, direction de chœur, composition, écriture, direction d'orchestre.

Les candidats qui n'obtiendront le diplôme de 1^{er} cycle supérieur complet qu'en fin d'année scolaire peuvent se présenter au concours d'entrée en joignant à l'appui de leur dossier d'inscription au concours un certificat de scolarité précisant leur situation. En cas de succès au concours, leur admission définitive ne sera prononcée qu'après présentation du diplôme requis complet, au plus tard le 30 septembre de leur première rentrée scolaire. Dans le cas contraire, ils perdent le bénéfice de leur admission.

Sont dispensés du concours d'entrée en 2^e cycle supérieur les élèves du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris titulaires dans la même discipline du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur du Conservatoire de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle supérieur et ceux titulaires du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur du Conservatoire de Paris avec mention Assez Bien qui ont été autorisés par le jury de l'examen final du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur à poursuivre de droit leur scolarité en 2^e cycle supérieur dans la même discipline l'année scolaire suivante, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle supérieur (règlement des études - article 5).

Présélection :

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du Diplôme de fin de 1^{er} cycle d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger dans la discipline concernée ;
- un curriculum vitæ.

Admission :

Sur épreuve instrumentale et entretien en français, à huis clos.

Dates des épreuves : [**le 28 février 2019**]

Pour le piano :

- 1) exécution au piano de deux œuvres imposées, une œuvre à choisir dans la liste A et une œuvre à choisir dans la liste B ; affichage le 6 décembre 2018 ;
- 2) harmonisation au piano d'un thème de style romantique, suivi de deux variations ;
- 3) improvisation d'une durée de 5 à 8 minutes dans une forme et/ou un langage imposés à choisir entre deux ;
- 4) improvisation de trois courtes pièces, d'une durée totale de 5 minutes environ, sur un élément unique.

Les élèves reçus en classe de piano, d'accompagnement au piano, d'accompagnement vocal ou de direction de chant des CNSM sont dispensés de l'épreuve n° 1.

Les épreuves n° 2, n° 3 et n° 4 sont précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes.

7 / 8

Dates des épreuves (répétitions incluses) : [**Pas de concours d'entrée en février 2019**]

Pour l'orgue :

- 1) exécution à l'orgue de deux œuvres imposées, une œuvre à choisir dans la liste A et une œuvre à choisir dans la liste B ; affichage le xxxxxxxx ;
- 2) harmonisation au clavier d'un choral, suivi de deux variations ;
- 3) improvisation d'une durée de 5 à 8 minutes dans une forme et/ou un langage imposés à choisir entre deux ;
- 4) improvisation de trois courtes pièces, d'une durée totale de 5 minutes environ, sur un élément unique.

Les élèves reçus en classe d'orgue-interprétation des CNSM sont dispensés de l'épreuve n° 1.

Les épreuves n° 2, n° 3 et n° 4 sont précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes.

N.B. : Les candidats admis au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 10 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

RECITALS DE 2^e CYCLE SUPERIEUR

Récital de 1^{ère} année (non public) :

Un récital, d'une durée de 30 minutes comportant :

- trois épreuves d'une durée de 5 à 10 minutes chacune, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes, l'une de ces trois épreuves étant dans une forme et/ou un langage imposé, à choisir entre deux ;
- un commentaire oral du jury après délibération.

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation de support audiovisuel, celui-ci est communiqué à l'élève trois jours avant l'épreuve. Dans ce cas, la mise en loge des deux autres épreuves est d'une durée de 20 minutes.

Récital de 2^e année (public) :

Un récital comportant :

- quatre épreuves d'une durée de 8 à 10 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument de 40 minutes, une de ces quatre épreuves étant dans une forme et/ou un langage imposés, une autre étant une improvisation libre sur deux thèmes imposés.

Dans le cas d'une épreuve avec utilisation de support audiovisuel, celui-ci est communiqué à l'élève trois jours avant l'épreuve. Dans ce cas, la mise en loge des trois autres épreuves est d'une durée de 30 minutes.

RECOMPENSES

Récital de 1^{ère} année : mention Très Bien, Bien ou Assez Bien, épreuve suivie d'un commentaire oral du jury après délibération.

Récital de 2^e année : mention Très Bien, Bien, Assez Bien tenant compte à la fois de la conception et de la réalisation du récital.

Le Prix d'Improvisation à l'orgue ou au piano est décerné à l'élève qui a obtenu une récompense à chacun des deux récitals de 2^e cycle supérieur.

La mention du Prix d'improvisation à l'orgue ou au piano est la mention décernée par le jury au récital libre de 2^e année de 2^e cycle supérieur.

Le Diplôme de 2^e cycle supérieur d'Improvisation au clavier conférant le grade de Master est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le prix d'improvisation à l'orgue	81
- le prix d'improvisation au piano	80
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques suivantes :	
. approche historique et technique du piano (uniquement pour les pianistes)	1
. méthodologie de recherche	3
. travail d'étude personnel	9
. aspects pratiques du métier 3	2
. aspects pratiques du métier 4	1
. initiation à la pédagogie	4
. langue vivante	2
. mise en situation professionnelle	6
- une récompense (prix, certificat ou attestation) dans deux disciplines parmi les suivantes :	6 + 6 : 12
. accompagnement chorégraphique	
. accompagnement au piano	
. direction de chœur grégorien	
. écriture (cycle supérieur)	
. harmonisation au clavier B	
. initiation à la basse continue	
. initiation à l'improvisation générative	
. initiation à l'improvisation modale/musique de l'Inde	
. initiation au jazz	
. musique de chambre	

La mention du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master est la mention obtenue au récital libre de deuxième année de 2^e cycle supérieur.

3^e cycle supérieur

Pour les titulaires d'un Master ou d'un diplôme de 2^e cycle supérieur, français ou étranger, ou d'un DFS du CNSMD de Paris ou d'un DNESM du CNSMD de Lyon en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre, le Conservatoire de Paris propose trois cursus post-Master :

Doctorat de Musique *Recherche et pratique*

ou

Diplôme d'artiste interprète

ou

Diplôme d'artiste interprète - répertoire contemporain et création

Le parcours d'études propre à chacun de ces cursus est disponible auprès des départements et sur le site internet du Conservatoire www.conservatoiredeparis.fr.